



Conseil économique et social

Distr. générale
7 février 2012
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation pour 2012

26 et 27 avril 2012

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial se compose de 36 membres élus parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En application de la résolution 65/266 de l'Assemblée générale en date du 7 mars 2011 et de la résolution 7/2011 de la Conférence de la FAO, en date du 2 juillet 2011, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO élisent chacun 18 membres du Conseil d'administration, en respectant la répartition indiquée dans la résolution 65/266 de l'Assemblée générale.

2. À la reprise de sa session d'organisation pour 2012, le Conseil économique et social doit élire six membres du Conseil d'administration pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2013, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2012, à l'expiration du mandat des membres ci-après : Burkina Faso, Espagne, Fédération de Russie, France, Inde et Iran (République islamique d').

3. Ces six membres seront élus selon la répartition suivante¹ :

- a) Un membre parmi les États figurant sur la liste A;
- b) Deux membres parmi les États figurant sur la liste B;
- c) Deux membres parmi les États figurant sur la liste D;
- d) Un membre parmi les États figurant sur la liste E.

¹ Les membres sont choisis parmi les États figurant sur les listes établies dans les textes fondamentaux du Programme alimentaire mondial. Ces listes sont reproduites à l'annexe III de la présente note.



4. On trouvera à l'annexe I de la présente note la liste des 18 membres du Conseil d'administration qui ont été élus par le Conseil économique et social. L'annexe II, établie à l'intention du Conseil économique et social, contient la liste des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil de la FAO. L'annexe III donne la liste des États Membres de l'ONU et des États membres de la FAO pour les élections au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.

Annexe I

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil économique et social

(Mandat de trois ans)

Composition en 2012

Quatre sièges pour les États figurant sur la liste A

Burkina Faso* (2012), Maroc (2013), Soudan (2013), Zambie (2014)

Quatre sièges pour les États figurant sur la liste B

Chine (2014), Inde* (2012), Iran (République islamique d')* (2012), République de Corée (2013)

Deux sièges pour les États figurant sur la liste C

Cuba (2013), Guatemala (2014)

Six sièges pour les États figurant sur la liste D

Australie (2013), Espagne* (2012), France* (2012), Japon (2014), Norvège (2013), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2014)

Deux sièges pour les États figurant sur la liste E

Fédération de Russie* (2012), République tchèque (2014)

* Membre sortant.

Annexe II

Liste des 18 membres élus au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture^a

(Mandat de trois ans)

Composition en 2012

Cinq sièges pour les États figurant sur la liste A (dont un occupé par roulement)

Afrique du Sud (2013), Cameroun (2013), Ghana (2014), Kenya* (2012), Tunisie (2014)

Trois sièges pour les États figurant sur la liste B

Arabie saoudite (2013), Jordanie* (2012), Philippines* (2012)

Trois sièges pour les États figurant sur la liste C

Bésil (2014), Haïti (2013), Mexique* (2012)

Six sièges pour les États figurant sur la liste D

Allemagne (2013), Belgique (2014), Canada (2013), États-Unis d'Amérique* (2012), Pays-Bas* (2012), Suède (2014)

Un siège pour les États figurant sur la liste E

Slovaquie (2014)

* Membre sortant.

^a Le siège attribué par roulement est actuellement occupé par le Ghana, puis le sera successivement par un pays de la liste A (premier mandat, de 2012 à 2014), de la liste B (deuxième mandat, de 2015 à 2017), de la liste A (troisième mandat, de 2018 à 2020) et de la liste C (quatrième mandat, de 2021 à 2023).

Annexe III

Liste des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les élections au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^a

1. Pays et territoires en développement

Liste A

Afrique du Sud	Guinée	République centrafricaine
Algérie	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Angola	Guinée équatoriale	République-Unie de Tanzanie
Bénin	Jamahiriya arabe libyenne	Rwanda
Botswana	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burkina Faso	Lesotho	Sénégal
Burundi	Libéria	Seychelles
Cameroun	Madagascar	Sierra Leone
Cap-Vert	Malawi	Somalie
Comores	Mali	Soudan
Congo	Maroc	Swaziland
Côte d'Ivoire	Maurice	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Égypte	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Namibie	Zambie
Éthiopie	Niger	Zimbabwe
Gabon	Nigéria	
Gambie	Ouganda	
Ghana		

Liste B

Groupe I

Afghanistan	Jordanie	Qatar
Arabie saoudite	Kazakhstan	République arabe syrienne
Bahreïn	Kirghizistan	Tadjikistan
Émirats arabes unis	Koweït	Turkménistan
Iran (République islamique d')	Liban	Yémen
Iraq	Oman	
	Ouzbékistan	

^a Voir appendice A du Statut du Programme alimentaire mondial. Au cas où la composition de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture viendrait à être modifiée, les secrétariats des deux organisations apporteraient à ces listes les changements nécessaires, après avoir dûment consulté les États Membres.

Groupe II

Bangladesh	Micronésie (États fédérés de)	République démocratique populaire lao
Bhoutan		
Brunéi Darussalam	Mongolie	République populaire démocratique de Corée
Cambodge	Myanmar	
Chine	Nauru	Samoa
Fidji	Népal	Singapour
Îles Cook	Nioué	Sri Lanka
Îles Marshall	Pakistan	Thaïlande
Îles Salomon	Palaos	Timor-Leste
Inde	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Tonga
Indonésie		Tuvalu
Kiribati	Philippines	Vanuatu
Malaisie	République de Corée	Viet Nam
Maldives		

Liste C

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Paraguay
Argentine	El Salvador	Pérou
Bahamas	Équateur	République dominicaine
Barbade	Grenade	Sainte-Lucie
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie (État plurinational de)	Guyana	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Haïti	
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)
	Panama	

2. Pays développés**Liste D**

Allemagne	France	Norvège
Andorre	Grèce	Nouvelle-Zélande
Australie	Irlande	Pays-Bas
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Israël	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Canada	Italie	
Chypre	Japon	Saint-Marin
Danemark	Liechtenstein	Suède
Espagne	Luxembourg	Suisse
États-Unis d'Amérique	Malte	Turquie
Finlande	Monaco	

Liste E

Albanie	Ex-République yougoslave	Pologne
Arménie	de Macédoine	République de Moldova
Azerbaïdjan	Fédération de Russie	République tchèque
Bélarus	Géorgie	Roumanie
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Serbie
Bulgarie	Lettonie	Slovaquie
Croatie	Lituanie	Slovénie
Estonie	Monténégro	Ukraine
